

COMPÉTENCES ET STATUTS

LES MISSIONS DE VOTRE INTERCOMMUNALITÉ

Etablissement de Coopération Intercommunale (EPCI), la Communauté de Communes Erdre & Gesvres intervient sur des compétences instituées par la loi ou transférées par les 12 communes membres.

La Communauté de Communes mène, en concertation avec les 12 communes, des missions de proximité, ancrées dans les réalités quotidiennes des habitants, des entreprises, des personnes fragiles ou en difficulté.

Compétences obligatoires



Développement économique et emploi
Aménagement de l'espace (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Compétences optionnelles



Protection et mise en valeur de l'environnement
Politique de l'habitat et du logement social
Création et entretien des voiries d'intérêt communautaire
Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire
Actions sociales d'intérêt communautaire

Compétences facultatives



Développement culturel
Préparation et réalisation des enquêtes de recensement
Gestion du service public d'assainissement non collectif
Gestion des bornes incendies d'intérêt communautaire
Organisation et gestion des transports publics et des scolaires
Éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire
Actions foncières

ALLER PLUS LOIN

EN TÉLÉCHARGEMENT



Statuts et Compétences

29 AOÛT 2019


 TÉLÉCHARGER (.PDF, 1,70MO)

 FEUILLETER



Mairie de Petit-Mars

22, boulevard Saint Laurent
44390 Petit Mars

 02 40 72 77 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Lundi – Mercredi – Jeudi

9h à 12h / 14h à 17h

Mardi – Vendredi – Samedi

9h à 12h